



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 décembre 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Bhoutan

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Bhoutan est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 268 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 18 252 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2024 à décembre 2028.

* E/ICEF/2024/1.



Fondements du programme

1. Le Bhoutan compte une population estimée à 777 000 habitants, dont 32 % sont âgés de moins de 20 ans, avec une relative parité hommes-femmes dans toutes les tranches d'âge¹. La majorité de la population vit dans des zones rurales et souvent isolées, ce qui rend difficile la fourniture de services sociaux universels de qualité. Par ailleurs, la croissance de la population urbaine, qui est passée de 33,5 % à 39 % entre 2017 et 2022², exerce également une pression sur les services sociaux et sur la capacité de garantir des niveaux de vie abordables et suffisants.

2. Le pays s'est récemment engagé dans une nouvelle phase de transformation, qui s'est traduite par des progrès socio-économiques importants au cours des 60 dernières années. Le Bhoutan a pour ambition de devenir un pays à revenu élevé d'ici à 2034, conformément à sa sortie prochaine de la catégorie des pays les moins avancés, sans sacrifier pour autant son patrimoine naturel et culturel.

3. La situation économique a été florissante au cours de la dernière décennie, avec un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) de 6,1 % entre 2010 et 2019 et un doublement du revenu par habitant³. Les effets délétères de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont provoqué une forte contraction en 2020, mais l'économie a rebondi en 2021 et, à nouveau, en 2022⁴.

4. Malgré cette dynamique économique générale, le Bhoutan reste extrêmement sensible aux chocs, principalement en raison du relief du pays, de son éloignement géographique et de la fragilité de ses écosystèmes montagneux, du caractère limité de ses débouchés commerciaux et de sa forte dépendance à l'égard d'un petit nombre de secteurs clés. Les taux de chômage ont plus que doublé après la pandémie de COVID-19, passant de 2,7 % en 2019 à 5,9 % en 2022⁵. Le taux de chômage des jeunes était de 28,6 % (32,8 % pour les femmes, 24,4 % pour les hommes) en 2022⁶.

5. Le pays a réalisé des progrès significatifs en matière de réduction de la pauvreté, avec 12,4 % de la population vivant sous le seuil national de pauvreté de revenu⁷ et 17,8 % en situation de pauvreté multidimensionnelle modérée en 2022 (8,2 % en milieu urbain et 23,9 % en milieu rural). La pauvreté multidimensionnelle modérée était la plus élevée chez les enfants âgés de 10 à 17 ans, 25 % d'entre eux étant pauvres⁸.

6. Même si le Bhoutan reste l'un des rares pays à afficher un bilan carbone négatif dans le monde, les menaces pesant sur la préservation des ressources naturelles se multiplient, avec une demande croissante des industries extractives et une urbanisation rapide qui posent de nouveaux défis en matière de gestion et de recyclage des déchets, et des problèmes de pénurie d'eau et de vulnérabilité du pays face aux changements climatiques. Selon le rapport de 2022 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, le Bhoutan se trouve dans une situation de risque élevé pour ce qui

¹ Population au 1^{er} janvier 2021 ; Organisation des Nations Unies, *Perspectives de la population mondiale, révision de 2022*.

² Bureau national des statistiques, Enquêtes sur les niveaux de vie au Bhoutan, 2017 et 2022.

³ Calculé à partir des rapports budgétaires annuels.

⁴ Bureau du Premier Ministre, « Rapport de 2023 sur l'état de la nation ».

⁵ Bureau national des statistiques, Rapport de l'enquête sur la main-d'œuvre, 2022.

⁶ Ibid.

⁷ Enquête sur les niveaux de vie au Bhoutan, 2022.

⁸ Bureau national des statistiques, Indice de pauvreté multidimensionnelle au Bhoutan, 2022.

est des glissements de terrain et des inondations soudaines causées par les vidanges brutales de lacs glaciaires⁹.

7. Le Bhoutan est parvenu à réduire le taux de mortalité des moins de 5 ans, qui est passé de 42 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2010 à 26 en 2021¹⁰. Les décès maternels sont quant à eux passés de 117 à 60 pour 100 000 naissances vivantes entre 2010 et 2020¹¹. Plus de 98 % des naissances ont lieu dans des établissements de santé¹², mais, principalement du fait de la qualité des soins, les décès de nouveau-nés représentent 55 % de la mortalité des moins de 5 ans¹³.

8. Une couverture vaccinale de plus de 95 % a été maintenue pendant plus d'une décennie, et 13 antigènes différents font désormais partie du programme de vaccination systématique¹⁴. Le pays a réussi à atténuer les conséquences de la triple élimination des maladies cibles de la transmission mère-enfant (VIH, syphilis et virus de l'hépatite B).

9. La malnutrition demeure un problème de santé publique. En effet, le Bhoutan est confronté à un triple fardeau : la dénutrition, avec un retard de croissance touchant 23 % des enfants de moins de 5 ans¹⁵, les carences en micronutriments chez les adolescentes et les femmes, et les nouveaux problèmes que représentent le surpoids et l'obésité. Alors que la proportion de ménages souffrant d'insuffisance alimentaire serait inférieure à 2 %¹⁶, environ 45 % de la population bhoutanaise n'a pas les moyens de s'offrir une alimentation saine¹⁷. Malgré l'engagement du Gouvernement sur ce point, le pays n'a pas encore mis en place une stratégie coordonnée, multisectorielle et systémique de lutte contre la malnutrition.

10. Presque tous les ménages ont accès à une source d'eau améliorée, même si seuls 83 % d'entre eux ont de l'eau potable 24 heures sur 24¹⁸. Presque tous les ménages utilisent des installations sanitaires améliorées¹⁹ et, en 2022, le Bhoutan a été déclaré exempt de défécation à l'air libre. Il s'agit maintenant d'aller au-delà de l'amélioration des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, car plus de 25 % des ménages n'utilisent pas des services d'eau potable gérés de façon sûre et seulement la moitié de la population utilise des services d'assainissement gérés en toute sécurité²⁰.

11. Si les données indiquent que 97 % des écoles et 89 % des écoles monastiques disposent d'installations sanitaires améliorées, elles ne permettent pas de savoir si elles sont opérationnelles, non mixtes ou en quantité suffisante, ni si l'approvisionnement en eau est sûr et suffisant, ce qui est préoccupant. Le manque d'installations de qualité en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les

⁹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Pathways to Adaptation and Resilience in South and South-West Asia: subregional report », 2022.

¹⁰ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2023.

¹¹ Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Tendances de la mortalité maternelle de 2000 à 2020 : estimations de l'OMS, de l'UNICEF, du FNUAP, du Groupe de la Banque mondiale et de la Division de la population des Nations Unies : résumé d'orientation*, 2023.

¹² Ministère de la santé du Bhoutan, *Bulletin annuel de la santé*, 2022.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ UNICEF, OMS et Banque mondiale, *Levels and trends in child malnutrition: UNICEF/WHO/World Bank Group Joint Child Malnutrition Estimates: key findings of the 2023 edition*, 2023.

¹⁶ Enquête sur les niveaux de vie au Bhoutan, 2022.

¹⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, 2023.

¹⁸ Enquête sur les niveaux de vie au Bhoutan, 2022.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Programme commun de suivi OMS/UNICEF, 2023.

écoles nuit davantage aux filles, notamment pour des raisons de gestion de la santé menstruelle.

12. Les problèmes de santé mentale sont une préoccupation croissante au Bhoutan, avec une augmentation de 60 % des troubles mentaux et du comportement enregistrée entre 2017 et 2021. Les troubles mentaux les plus fréquents et répandus dans le pays sont l'anxiété et la dépression. Les cas de suicide et les comportements auto-agressifs ont également augmenté²¹. Les services de prévention et d'intervention sont limités et manquent de concertation. Toutefois, le Gouvernement s'est engagé à fournir des interventions rapides, fiables et efficaces grâce à une action coordonnée et multisectorielle.

13. Le Bhoutan a réalisé des progrès ces dernières années dans l'élargissement de l'accès aux services de prise en charge et de développement de la petite enfance. Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 3 à 5 ans est passé de 21,8 % en 2017 à 38,6 % en 2022, avec une quasi-parité entre les sexes²². Afin de pouvoir atteindre les zones reculées où il y a peu d'enfants, des approches novatrices ont été mises en place, notamment des centres de prise en charge et de développement de la petite enfance à domicile et mobiles.

14. Le pays a observé un changement démographique dans ses effectifs scolaires, avec un taux de scolarisation des filles supérieur à celui des garçons depuis 2012. Cette évolution peut être attribuée à des facteurs tels que la gratuité des repas et des internats, la création d'écoles à plusieurs niveaux, la révision des programmes scolaires et les initiatives permettant aux filles de jouer un rôle moteur dans les écoles.

15. L'accès à l'enseignement primaire et secondaire s'est remarquablement amélioré. Le Bhoutan est sur le point d'atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel, avec un taux net de scolarisation de 93,3 % (95,5 % pour les filles et 91,2 % pour les garçons). Les autres enfants sont scolarisés dans des écoles monastiques ou ne sont pas scolarisés. En 2022, le taux brut de scolarisation dans le secondaire pour les classes allant de la septième à la dixième année d'études était de 90,6 % (97 % pour les filles et 84,2 % pour les garçons), ce qui représente une légère baisse par rapport à 2021.

16. Garantir l'obtention de résultats d'apprentissage adéquats demeure difficile. En 2019, il a été constaté que les élèves de 15 ans avaient des taux de réussite dans les tâches nécessitant des compétences cognitives peu élevées supérieurs à ceux de pays similaires, mais les résultats s'inversaient et l'écart devenait important dès qu'il s'agissait d'effectuer des tâches plus exigeantes. Les compétences en lecture atteignaient 45,3 %, celles en mathématiques 38 %, et celles en sciences 45 %²³. Les raisons expliquant ces résultats sont principalement le nombre insuffisant d'enseignants qualifiés dans leur matière, des approches pédagogiques inadéquates, et le manque relatif d'ambition des programmes d'études²⁴.

17. Fin 2021, le roi du Bhoutan a publié un décret pour réformer en profondeur le système éducatif en mettant l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques et en recourant au maximum aux technologies et au numérique dans l'enseignement et l'apprentissage. Pour mener à bien la réforme, le Gouvernement a commencé à élaborer une politique nationale complète en matière d'éducation, que l'UNICEF soutient.

²¹ Ministère de la santé du Bhoutan, Bulletin annuel de la santé, 2022.

²² Ministère de l'éducation, Statistiques annuelles sur l'éducation, 2022.

²³ Bhutan Council for School Examinations and Assessment, « Education in Bhutan: findings from Bhutan's experience in PISA for Development », 2019.

²⁴ Ibid.

18. Une étude a révélé que plus de 60 % des enfants âgés de 13 à 17 ans avaient subi au moins une fois une forme de violence physique et que près d'un enfant sur huit avait été victime au moins une fois de violences sexuelles, souvent de la part de ses camarades²⁵. Les normes sociales qui perpétuent les châtiments corporels, la méconnaissance des autres méthodes de discipline existantes et des effets néfastes de la violence sur le développement des enfants, ainsi que la disponibilité limitée des services de protection de l'enfance sont autant de raisons qui expliquent ces chiffres.

19. La violence faite aux femmes reste un sujet de préoccupation. Des études révèlent en effet que 4,5 % des femmes ont subi des violences sexuelles de la part de leur partenaire intime et que 15,8 % ont été victimes de violences émotionnelles au cours de leur vie²⁶. La même étude a également montré que la violence se répercutait d'une génération à l'autre. Les cas de violence domestique et fondée sur le genre ont augmenté de 53,5 % pendant les confinements liés à la pandémie de COVID-19 en 2020-2021, puis ont diminué de plus de 30 % en 2022²⁷.

20. Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en place d'un système de protection de l'enfance, avec la création de comités de protection des femmes et des enfants dans l'ensemble des 20 districts et des 4 municipalités ; d'unités et de bureaux de protection des femmes et des enfants relevant de la police royale bhoutanaise dans 17 districts ; et d'une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour les femmes et les enfants en association avec des bénévoles chargés de la gestion des dossiers dans les 20 districts. Cependant, le système reste fragmenté et limité par l'insuffisance des ressources financières et humaines, en particulier les travailleurs sociaux professionnels. Dans le cadre de la réforme de la fonction publique, la Commission nationale pour les femmes et les enfants a été rattachée, fin 2022, au Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences, et ses responsabilités en matière de protection de l'enfance et d'autres services ont été confiées à la PEMA²⁸.

21. Les adolescents et les adolescentes doivent surmonter de nombreuses difficultés pour réaliser leur plein potentiel. Ils sont mal préparés à entrer sur le marché du travail à cause de résultats scolaires médiocres, d'un accès limité à l'apprentissage professionnel ainsi que de compétences transférables, sociales et émotionnelles inadéquates. Ils ont encore un accès restreint aux informations et aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive, même si le nombre de grossesses chez les adolescentes a diminué²⁹. Sur l'ensemble des filles mariées, 6,2 % l'ont été avant l'âge de 15 ans et 20 % entre 15 et 18 ans. Les femmes issues de ménages pauvres, moins instruites ou vivant dans des zones urbaines sont plus susceptibles de se marier jeunes³⁰.

Priorités du programme et partenariats

22. Issu des priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2024-2028 (ci-après, le « Plan-cadre

²⁵ Commission nationale pour les femmes et les enfants et UNICEF, « National Study on Violence Against Children and Young People, 2016 ».

²⁶ Commission nationale pour les femmes et les enfants et PNUD, « National Study on Women's Health and Life Experiences 2017 ».

²⁷ Sur la base des rapports établis par les cellules de crise administrées par RENEW (organisation non gouvernementale).

²⁸ La PEMA est l'agence centrale pour la santé mentale au Bhoutan.

²⁹ Banque mondiale, « Taux de fertilité chez les adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) – Bhoutan ». Consultable à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.ADO.TFRT?locations=BT>.

³⁰ UNICEF, « Statistical profile on child marriage: Bhutan », Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud, 2023.

de coopération »), le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs du projet de treizième plan quinquennal 2024-2029 visant à assurer une croissance économique rapide et inclusive, et à garantir un développement social durable, menant à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'élaboration du programme de pays a eu lieu dans le cadre du processus de formulation du Plan-cadre de coopération, y compris la définition des priorités et les consultations de planification avec le Gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et d'autres partenaires de développement.

23. La vision sous-tendant le programme de pays est de faire en sorte que tous les enfants et les adolescents au Bhoutan, en particulier les plus vulnérables, soient protégés, puissent survivre, s'épanouir, apprendre et se réaliser pleinement, et échappent à la pauvreté, dans un environnement sûr et durable. Cet objectif ne peut être atteint que si :

a) les services sociaux essentiels pour les enfants et leurs familles, en particulier les plus défavorisés, gagnent en qualité et sont plus accessibles et plus inclusifs ;

b) les parents, les autres personnes ayant la charge d'enfants ainsi que les enfants et les adolescents eux-mêmes adoptent des comportements sains, attentionnés, encourageants et protecteurs, notamment en recourant aux services sociaux disponibles ;

c) les communautés et les responsables politiques offrent un environnement favorable aux parents, aux personnes ayant la charge d'enfants, et aux enfants et aux adolescents, et promeuvent des normes sociales positives tout en rejetant les pratiques préjudiciables ;

d) les familles, les communautés et les institutions sont plus résilientes et mieux outillées pour résister aux chocs ; et

e) le Gouvernement, aux niveaux national et infranational, dispose de capacités accrues pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de qualité élevée et centrés sur l'enfant.

24. Compte tenu de la persistance des inégalités touchant les enfants et pour soutenir l'engagement du Gouvernement à renforcer la planification décentralisée et la coordination de la prestation des services, et conformément à une recommandation figurant dans l'évaluation du programme de pays 2019-2023, l'UNICEF identifiera les possibilités de modéliser des approches de programmation convergentes dans les districts peu performants. Il s'agira de trouver un équilibre entre le développement des capacités pour améliorer la planification au niveau du district et l'investissement coordonné dans la montée en puissance des prestations et des plateformes de services sociaux de qualité, y compris l'amélioration des mécanismes de dialogue avec la population.

25. L'UNICEF se concentrera sur un ensemble de priorités nationales essentielles en matière de développement, et renforcera son soutien à ces priorités, notamment la protection sociale, les aptitudes et les compétences pour préparer les adolescents à l'avenir, la prise en charge et le développement de la petite enfance, l'initiative « 1 000 jours en or Plus », un environnement plus protecteur, la santé mentale et le bien-être psychosocial, et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes.

26. S'inspirant des recommandations du récent examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes, le programme de pays s'attachera principalement à lutter contre les normes discriminatoires et les obstacles structurels

qui créent des inégalités entre les sexes dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de l'éducation, de la protection et de la participation, en particulier pour les adolescentes.

27. Le programme de pays vise à installer l'UNICEF dans une position plus stratégique au sein du Plan-cadre de coopération sur les questions du climat, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe, dans l'ensemble des programmes. Les principaux domaines d'action seront les suivants :

- a) promouvoir l'utilisation d'infrastructures et de fournitures plus respectueuses de l'environnement et plus résilientes ;
- b) renforcer les capacités institutionnelles en matière de programmation résiliente face aux changements climatiques, et de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours ;
- c) améliorer les systèmes d'aide et de protection sociales adaptés aux chocs ;
- d) produire des données probantes sur les risques climatiques et les menaces qui en résultent pour le bien-être des enfants et l'accès aux services ;
- e) faciliter un engagement et un rôle moteur accrus des jeunes dans l'action climatique et environnementale ; et
- f) soutenir les plans de préparation et d'intervention dans les zones à haut risque, ainsi que la disponibilité de fournitures d'urgence prépositionnées.

28. Le projet de treizième plan quinquennal accorde une grande priorité au passage au numérique, et l'UNICEF aidera le Gouvernement à utiliser au mieux la technologie numérique pour obtenir des résultats à grande échelle en faveur des enfants, notamment en améliorant la qualité et la portée des services sociaux. Il s'agit également d'une recommandation figurant dans l'évaluation du programme de pays 2019-2023. Cette approche s'appuiera sur l'utilisation des technologies de la communication pour améliorer les connaissances et l'apprentissage, promouvoir les comportements positifs, mobiliser l'action de la population, et tirer profit de leurs retours. L'UNICEF partagera les expériences d'autres pays et soutiendra le Gouvernement dans la numérisation des données du secteur social et la transformation des données, en recourant le plus possible aux technologies relatives aux données, à l'analyse des données et à l'innovation, afin de faire progresser, en l'accéléralant, la réalisation des priorités nationales en matière de développement social.

29. L'évaluation du cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2019-2023 au Bhoutan a révélé qu'il n'était pas tiré pleinement parti des synergies que pouvaient créer les organismes des Nations Unies. Afin de pallier cette situation, l'UNICEF cherchera activement à renforcer, dans le cadre du nouveau Plan-cadre de coopération, la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans les quatre composantes du programme.

Survie et épanouissement

30. Contribuant à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération, le programme vise à réduire la mortalité, la morbidité et la malnutrition des nouveau-nés, des jeunes enfants, des adolescents et des mères, qui sont principalement dues à des causes évitables, notamment un accès limité à une eau, à un assainissement et à une hygiène sûrs, et une utilisation insuffisante de ceux-ci.

31. L'UNICEF aidera à promouvoir le renforcement des systèmes de santé en mettant en avant des systèmes communautaires intégrés pour la fourniture de services préventifs et curatifs de qualité et résilients face aux changements climatiques en matière de soins de santé primaires, de nutrition, de soins attentifs pour le

développement de la petite enfance, de santé mentale, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène. L'accent sera mis sur le recours accru aux technologies numériques pour la prestation des services et sur le renforcement des capacités des prestataires de services, afin d'améliorer la gestion des données et le suivi de l'efficacité des programmes et d'améliorer les connaissances et les comportements.

32. Le programme se concentrera sur l'amélioration de la qualité, en particulier dans le système de soins de santé primaires à l'intention des nouveau-nés, des enfants, des adolescents et des mères, le renforcement des services de vaccination, la prévention des handicaps, la santé mentale et le soutien psychosocial, l'usage de substance, et la santé environnementale centrée sur la mise en place d'infrastructures sanitaires, de systèmes logistiques et de chaînes d'approvisionnement résilients face aux changements climatiques et respectueux de l'environnement. Ces activités seront entreprises en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires de développement.

33. Un soutien technique continuera d'être fourni pour une couverture vaccinale efficace et comprendra la microplanification électronique, le renforcement de la chaîne du froid d'approvisionnement en vaccins, la numérisation des registres de la couverture et de la chaîne d'approvisionnement ainsi que des interventions visant à modifier les comportements.

34. L'UNICEF continuera à soutenir la mise en œuvre accrue de l'outil d'évaluation du développement de l'enfant au Bhoutan dans les établissements de santé afin d'assurer une détection précoce des retards de développement et des handicaps, et d'y remédier.

35. En s'appuyant sur les enseignements tirés de la lutte contre le COVID-19, l'UNICEF s'associera à l'OMS pour soutenir l'amélioration et l'expansion des services spécialisés de santé mentale et de bien-être psychosocial, en particulier pour les enfants et les adolescents, y compris le renforcement des capacités du personnel et leur intégration dans la prestation des services de soins de santé primaires et les plateformes communautaires. Il soutiendra également l'élaboration d'une campagne nationale visant à réduire la stigmatisation liée aux maladies mentales, de même que des programmes pour traiter, prévenir et combattre la consommation et à l'abus de substance, en particulier chez les adolescents et les jeunes.

36. Le programme jouera un rôle dans la mise en œuvre de la Stratégie nutritionnelle nationale et le Plan d'action (2021–2025) correspondant en s'attaquant au triple fléau que représente la malnutrition chez les enfants, les adolescents et les femmes. Une approche intégrée sera adoptée pour a) renforcer l'environnement propice à la fourniture de services de nutrition et à l'amélioration de la nutrition ; b) renforcer les capacités des prestataires de services ; et c) veiller à ce que les enfants, les adolescents, leurs parents et les personnes ayant la charge d'enfants disposent des connaissances, des compétences, des ressources et d'un environnement favorable pour adopter des comportements appropriés en matière de nutrition et d'alimentation.

37. L'UNICEF, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial notamment, encouragera les interventions multisectorielles à fort impact en matière de nutrition qui optimisent le système de soins de santé primaires et le système d'enseignement. Ces interventions comprendront la protection et la promotion de l'allaitement maternel, de pratiques alimentaires de qualité, de pratiques de soins attentifs et de services de conseil qui favorisent une nutrition, une croissance et un développement optimaux, en particulier pendant les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant. L'accent sera également mis sur l'amélioration de la couverture et de la conformité de la supplémentation en micronutriments multiples pour les enfants, les femmes

enceintes et les mères qui allaitent afin de lutter contre l'anémie, l'insuffisance pondérale à la naissance et le retard de croissance. Face au problème croissant du surpoids et de l'obésité, l'UNICEF soutiendra les initiatives qui promeuvent l'adoption de pratiques alimentaires saines pour les enfants, les adolescents et leurs familles, et plaidera en faveur de restrictions sur la commercialisation des substituts du lait maternel et des aliments malsains.

38. La contribution de l'UNICEF à un recours accru à des services et à des pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité prendra principalement la forme d'un soutien au Gouvernement pour : a) renforcer la capacité technique sectorielle, la coordination et les dispositifs institutionnels, y compris la capacité à s'adapter aux effets induits par le climat sur la disponibilité de l'eau et les services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ; b) continuer à encourager l'utilisation de modèles de prestation de services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients face aux changements climatiques, y compris les installations de gestion de l'hygiène menstruelle, dans les établissements scolaires, les écoles monastiques et les établissements de santé qui tirent parti des nouvelles innovations technologiques ; c) veiller à ce que les enfants, les adolescents, leurs parents et les personnes ayant la charge d'enfants, ainsi que les communautés, disposent des connaissances, des compétences, des ressources et d'un environnement communautaire favorable pour adopter les comportements appropriés en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

Éducation et apprentissage

39. Contribuant aux réalisations 1 et 2 du Plan-cadre de coopération, le programme appuie les mesures visant à renforcer les systèmes nationaux et infranationaux pour a) développer une éducation de qualité pour la petite enfance ; b) améliorer les résultats de l'apprentissage en environnement sûr dans l'enseignement de base, y compris dans les écoles monastiques ; et c) améliorer l'apprentissage et le perfectionnement des adolescents et des jeunes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système d'enseignement formel.

40. L'UNICEF continuera d'être un partenaire essentiel pour transposer à grande échelle les modèles d'apprentissage précoce efficaces qui améliorent l'accès à l'enseignement préprimaire et sa qualité. Il défendra également la régularisation et la professionnalisation des emplois d'animateurs dans les programmes de prise en charge et de développement de la petite enfance ainsi que l'allocation d'un budget approprié consacré à leurs fonctions. L'UNICEF continuera à promouvoir le respect de normes minimales et inclusives pour les installations et l'environnement dans ces établissements, y compris en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène. L'élaboration de modèles alternatifs d'apprentissage précoce, notamment le recours à des animateurs mobiles et l'enseignement à domicile, sera encouragée pour les lieux les plus reculés.

41. Prenant appui sur son soutien à l'élaboration de la politique nationale en matière d'éducation, l'UNICEF apportera son appui aux mesures prises actuellement par le Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences pour améliorer l'apprentissage numérique, encourager l'adoption des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, et renforcer les capacités des enseignants à enseigner le contenu de ces matières. Il continuera à fournir un soutien technique pour renforcer la capacité du Ministère à réaliser périodiquement des évaluations de l'éducation nationale ainsi qu'à analyser et à utiliser les informations pour améliorer les prestations. Pour s'assurer de disposer des données nécessaires à une planification, une programmation et une prise de décision reposant sur des données probantes,

l'UNICEF continuera également à renforcer les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation, tant pour l'enseignement formel que monastique.

42. Il soutiendra le Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences pour améliorer la préparation aux situations d'urgence, la résilience aux changements climatiques et la planification de la réduction des risques de catastrophe ainsi que les mesures d'intervention, en collaboration avec les adolescents, les jeunes et leurs communautés. Il s'efforcera de mettre en avant, dans le cadre d'une approche multisectorielle, les modes de vie sains et le renforcement des capacités des conseillers scolaires afin de soutenir la santé mentale et le bien-être psychosocial.

43. Encourager la formation professionnelle continue des enseignants dans l'enseignement de l'anglais comme seconde langue vivante et dans des approches pédagogiques centrées sur l'enfant en utilisant des plateformes numériques, une supervision par l'encouragement et l'élaboration de programmes d'études permettra d'améliorer la qualité de l'apprentissage dans les écoles monastiques.

44. De nouveaux participants pourront profiter du programme UPSHIFT de renforcement des compétences et d'entrepreneuriat, conçu pour permettre aux jeunes de collaborer de manière constructive avec leur communauté et de réussir leur passage à l'âge adulte et à la vie professionnelle. L'UNICEF recommandera le programme UPSHIFT auprès du Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences et poursuivra son partenariat avec l'Association des scouts du Bhoutan afin de le proposer systématiquement dans les écoles et les centres de la jeunesse du pays. Il soutiendra, en outre, le renforcement des capacités des stagiaires dans les instituts de formation des enseignants afin de promouvoir les compétences nécessaires à la vie courante et à l'employabilité grâce à des méthodes d'apprentissage et d'enseignement actives.

45. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour promouvoir des partenariats innovants entre le secteur privé et les programmes de formation professionnelle afin d'offrir aux jeunes des possibilités de travail pendant les études, de stage, d'apprentissage et de formation en cours d'emploi de grande qualité, leur permettant ainsi d'effectuer une véritable transition vers le travail ou des choix éducatifs qui peuvent déboucher sur un emploi décent.

Protection de l'enfance

46. Contribuant aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération, le programme aidera le Bhoutan à mettre en place un environnement et un système de protection plus solides qui soutiennent les enfants vulnérables, en particulier les filles, et les femmes en prévenant et en combattant la violence ou les pratiques préjudiciables, en particulier le mariage d'enfants, en améliorant l'accès à la justice, et en garantissant la santé mentale et le bien-être psychosocial.

47. La lutte contre ces atteintes prendra la forme d'investissements dans la mise en œuvre effective des cadres juridiques et politiques, des activités de mobilisation pour accroître le financement public de la protection de l'enfance, une amélioration de la qualité des informations et données probantes relatives à la protection de l'enfance, un renforcement du personnel des services sociaux, des mesures pour améliorer la collaboration entre le Gouvernement et les prestataires de services des organisations de la société civile, et une communication sur le changement social et comportemental visant à lutter contre les normes préjudiciables.

48. L'UNICEF continuera à soutenir des approches accélérées pour mettre en place un système de protection des enfants et des femmes de haute qualité, doté de ressources suffisantes et efficace dans tout le pays, y compris en renforçant les capacités en ressources humaines, en élaborant des mécanismes d'établissement des

responsabilités, en mettant en place des services de prévention et d'intervention renforcés, et en améliorant la gestion et l'analyse des données. Il soutiendra également l'élaboration d'un système interopérable de gestion de l'information sur la protection sociale.

49. Les écoles seront considérées comme des plateformes de protection intégrées pour fournir des services adaptés aux enfants, promouvoir les normes relatives aux droits de l'enfant et les comportements positifs entre camarades, et proposer des espaces sûrs pour le conseil, l'orientation, la recommandation et le soutien.

50. En collaboration avec le FNUAP, le PNUD et l'OMS, l'application des normes et pratiques qui protègent les enfants et les femmes de la violence et des abus sera encouragée au moyen d'approches de changement social et comportemental. Les partenaires recevront un soutien pour améliorer la participation des parents, des personnes ayant la charge d'enfants et des enfants, et leur permettre d'acquérir des connaissances et des compétences. Ce soutien servira en outre à instaurer les conditions favorables à une discipline positive, à créer des environnements familiaux plus sûrs et attentifs aux enfants, à éliminer les pratiques discriminatoires et préjudiciables fondées sur le genre et à encourager la recherche d'aide.

51. Le renforcement de la capacité du système judiciaire à servir les enfants, y compris les approches de justice réparatrice et la multiplication des solutions de remplacement à la détention, sera privilégié. L'accent sera également mis sur l'amélioration du soutien aux enfants rescapés et témoins d'actes criminels et sur le soutien à l'émancipation légale des enfants et des adolescents en contact avec la justice et les systèmes de protection sociale.

Politique sociale

52. Contribuant à toutes les réalisations du Plan cadre de coopération, le programme aidera les systèmes nationaux à réduire la proportion d'enfants touchés par la pauvreté de revenu et multidimensionnelle, ainsi qu'à renforcer la résilience des ménages face aux chocs et aux situations de stress. L'UNICEF privilégiera deux domaines stratégiquement liés : a) l'amélioration de la qualité et de l'utilisation de données désagrégées et d'éléments probants sur les enfants aux niveaux national et infranational pour la planification, le financement et la mise en œuvre d'un développement axé sur l'enfant ; et b) la mise en place d'un système de protection sociale complet, adapté aux chocs et sensible aux besoins des enfants, à l'appui de l'objectif spécifique du projet de treizième plan quinquennal.

53. L'UNICEF collaborera avec le Gouvernement et le Parlement bhoutanais pour planifier et mesurer les dépenses au profit des enfants afin d'inventorier les besoins et les déficits ainsi que de contrôler les dépenses dans les secteurs sociaux. Il soutiendra les processus de planification et de budgétisation du développement multisectoriel axés sur l'enfance des districts, notamment par la mise en place de mécanismes de participation significative des enfants, des adolescents et des jeunes, de systèmes de retour d'information à l'échelle communautaire et d'outils de mesure des performances.

54. Des lacunes importantes subsistent dans la disponibilité des informations et des données probantes clés sur les enfants, ainsi que dans les capacités d'analyse et d'utilisation de celles-ci. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF continuera à soutenir le Bureau national des statistiques, en s'attachant au renforcement des systèmes de données administratives numérisées, en produisant des données à haute fréquence et en assurant la désagrégation jusqu'aux niveaux de gouvernance les plus bas. La mobilisation de l'UNICEF en faveur de la réalisation de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) et l'aide technique qu'il propose

à cette occasion produiront des données désagrégées et permettront d'identifier les domaines de privation au moyen d'une étude sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants.

55. Afin d'aider le Gouvernement à mettre en place le système de protection sociale complet et adapté aux chocs qu'il vise, l'UNICEF, en collaboration avec d'autres partenaires de développement, apportera son soutien au développement du cadre réglementaire et de la politique de ce système, y compris son architecture et ses mécanismes de coordination. Une assistance technique sera disponible pour le développement du système de gestion de l'information sur la protection sociale et du mécanisme de réponse aux doléances. L'UNICEF aidera à mettre en place des plateformes de partage des connaissances et organisera la collaboration Sud-Sud afin de tirer les enseignements de l'expérience acquise dans l'élaboration de cadres de protection sociale complets. L'UNICEF contribuera également à la conception et à la mise en œuvre de programmes spécifiques de protection sociale non contributifs, ainsi qu'à des initiatives de communication visant à faire connaître au public les mécanismes de protection sociale et à leur donner la possibilité d'y accéder.

Effacité du programme

56. Cette composante contribuera aux réalisations 1 et 2 énoncées par le Plan-cadre de coopération. Elle permettra de s'assurer que le présent programme est conçu, coordonné, géré et financé de manière à atteindre les résultats escomptés pour les enfants, dans le respect des normes de qualité en matière de programmation, y compris la coordination d'approches multisectorielles, le changement social et comportemental, le genre, l'action climatique et la préparation aux catastrophes, les informations et les données probantes, la communication, et l'appui opérationnel.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Survie et épanouissement	1 446	6 254	7 700
Éducation et apprentissage	760	6 490	7 250
Protection de l'enfance	642	3 358	4 000
Politique sociale	420	1 000	1 420
Effacité du programme	1 000	1 150	2 150
Total	4 268	18 252	22 520

Administration du programme et gestion des risques

57. Le programme de pays sera mis en œuvre dans le contexte du Plan-cadre de coopération et en partenariat avec le Gouvernement, sous l'égide du Ministère des finances, et traduit sur le plan opérationnel grâce à des plans de travail conjoints de l'Organisation des Nations Unies. L'UNICEF est membre de tous les groupes de résultats du Plan-cadre de coopération et dirige le groupe sur le développement social.

58. Les risques potentiels pour le programme de pays comprennent la vulnérabilité du Bhoutan aux catastrophes naturelles et aux crises économiques régionales ou mondiales, avec la possibilité que le Gouvernement choisisse de financer d'autres besoins essentiels au détriment de certains secteurs sociaux. L'UNICEF collaborera

avec ses partenaires des Nations Unies pour accroître les investissements dans le renforcement des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours, élaborer des stratégies communes de collecte de fonds et accélérer les efforts visant à définir des possibilités de financement novatrices, notamment au moyen de guichets de financement verts ainsi que de partenariats public-privé visant un développement social centré sur l'enfant. Les risques d'exploitation et d'abus sexuels sont atténués par la mise en œuvre d'un plan de prévention et d'intervention destiné au personnel et aux partenaires.

59. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et les procédures régissant les programmes et les opérations de l'UNICEF.

Suivi, apprentissage et évaluation

60. Le suivi s'effectue toujours sur la base du cadre de résultats et de ressources. Comme prévu dans le Plan-cadre de coopération, le Gouvernement et les partenaires d'exécution, lors des examens annuels du programme de pays, évalueront les progrès et détermineront les risques et les possibilités afin d'ajuster le plan de travail. Les retours des populations cibles seront recueillis au cours de discussions de groupes de réflexion, sous la houlette d'un groupe consultatif de jeunes créé dans le cadre du Plan-cadre de coopération, et en tenant compte systématiquement de la responsabilité à l'égard des populations touchées.

61. L'UNICEF continuera en outre, comme le prévoit le Plan-cadre de coopération, à apporter son soutien au Gouvernement en vue de renforcer la production de données probantes et de combler le manque de données désagrégées sur la situation des femmes et des enfants ainsi que de suivre la réalisation des objectifs de développement durable.

62. Enfin, l'UNICEF, à travers la conduite d'évaluations, tel que souligné dans le plan d'évaluation chiffré, se positionnera, au-delà du programme, en tant que partenaire stratégique du Gouvernement sur les approches sectorielles. Ces travaux seront également utilisés pour analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'incidence des programmes.

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre le Bhoutan et l'UNICEF, mars 2024–décembre 2028

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40, 42 et 44

Priorités nationales : Projet de treizième plan quinquennal : Réalisation 1 de développement économique ; réalisations 1 à 3 de développement social ; réalisation 1 de sécurité ; réalisations 1 et 2 de gouvernance

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir l'UNICEF

1 : D'ici à 2028, le Bhoutan connaît une croissance économique durable et diversifiée, dispose d'emplois et de moyens de subsistance décents, et assure une prospérité partagée.

2 : D'ici à 2028, la population du Bhoutan bénéficie de pratiques et de services sociaux renforcés, de qualité, inclusifs, tout au long de la vie.

3 : D'ici à 2028, l'environnement du Bhoutan reste géré de manière durable et sa population est plus résiliente face aux risques de catastrophes et aux changements climatiques.

4 : D'ici à 2028, le Bhoutan dispose d'une gouvernance et d'un état de droit plus inclusifs, transparents et responsables.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 1–5

Réalisations du Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1	1. Survie et épanouissement D'ici à 2028, davantage d'enfants, dont les adolescents, et de femmes bénéficient de pratiques et de services de qualité, complets et abordables en matière de santé, de nutrition, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, y compris dans les	Pourcentage d'enfants de moins de 1 an recevant le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche NR : 97 % (2022) NC : 99 %	Système d'information sanitaire	Le Gouvernement et les autres parties prenantes ont renforcé leur capacité à planifier, à fournir et à superviser des services de santé pour les nouveau-nés, les enfants, les adolescents et les mères équitables et de qualité, et à améliorer les pratiques en matière de santé. Le Gouvernement et les autres parties prenantes ont renforcé leur capacité à planifier, à mettre en	Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences, Ministère des infrastructures des transports, services de santé nationaux, Faculté de soins infirmiers et de santé publique, Université Khesar Gyalpo de sciences médicales, Dratshang	1 446	6 254	7 700
	Pourcentage de a) mères et de b) nouveau-nés ayant reçu des soins postnatals dans les deux jours suivant la naissance a) mères NR : 76,9 % (2022) NC : 90 % b) nouveau-nés NR : 78,4 % (2022)	Système d'information sanitaire						

Réalizations du Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	situations d'urgence.	<p>NC : 90 %</p> <p>Prévalence de l'anémie parmi les adolescentes et les femmes (15 à 49 ans) NR : 34,9 % (2015) NC : 20 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois dont le régime alimentaire couvre un nombre minimum de groupes d'aliments NR : 15,3 % (2015) NC : > 30 %</p> <p>Pourcentage de la population ayant recours à des services d'assainissement gérés en toute sécurité NR : 50,5 % (2022) NC : 70 %</p>	<p>Enquête nationale sur la santé</p> <p>Enquête nationale sur la santé</p> <p>Programme commun de suivi</p>	<p>œuvre et à superviser des approches multisectorielles coordonnées destinées à améliorer la nutrition des enfants, des adolescents et des mères.</p> <p>Le Gouvernement et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités à planifier, à mettre en œuvre et à superviser des approches équitables, durables et résilientes pour multiplier le recours à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité ainsi qu'à des pratiques d'hygiène sûres.</p>	Lhentshog (Commission des affaires monastiques), organisations de la société civile, organismes des Nations Unies			
1, 2	2. Éducation et apprentissage D'ici à 2028, davantage d'enfants, dont les adolescents et en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'une éducation et d'un apprentissage précoce inclusifs, résilients et de qualité qui favorisent la continuité et	<p>Taux net d'inscription dans les centres de prise en charge et de développement de la petite enfance* NR : 38,6 % (2022) NC : 100 %</p> <p>Taux net de scolarisation dans l'éducation de base* NR : 91,6 % (2022) NC : 100 %</p> <p>Pourcentage d'écoles mettant en œuvre des programmes de renforcement des</p>	<p>Statistiques annuelles sur l'éducation</p> <p>Statistiques annuelles sur l'éducation</p> <p>Rapports du programme</p>	<p>Les prestataires de services éducatifs font preuve d'une meilleure capacité à développer et à fournir un apprentissage précoce de qualité, équitable et inclusif, en particulier pour les plus vulnérables.</p> <p>Le système éducatif est renforcé pour améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles primaires,</p>	Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'emploi, Commission nationale pour les femmes et les enfants, Dratshang Lhentshog (Commission des affaires	760	6 490	7 250

Réalizations du Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	l'amélioration de l'apprentissage ainsi que l'acquisition de compétences pour leur avenir, y compris dans les situations d'urgence.	compétences, d'engagement civique et d'entrepreneuriat NR : 22 % (2022) NC : 66 %		secondaires et monastiques et améliorer les résultats d'apprentissage, en particulier pour les plus vulnérables. Les prestataires de services éducatifs et les autres partenaires font preuve d'un engagement renforcé pour s'assurer que les enfants et les jeunes, en particulier les filles et les plus vulnérables, acquièrent des compétences transférables grâce à des programmes d'apprentissage alternatifs ou flexibles.	monastiques), associations de scouts, organisations de la société civile, organismes des Nations Unies			
2, 4	3. Protection de l'enfance D'ici à 2028, tous les enfants, dont les adolescents et en particulier les plus vulnérables, sont plus en sécurité et mieux protégés contre la violence, l'exploitation, les abus, la négligence et les mauvais traitements, y compris dans les situations d'urgence.	Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi faisant l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure non privative de liberté NR : 37 % (2022) NC : 66 % Pourcentage a) d'enfants et b) de femmes qui ont déclaré avoir été victimes de violence, d'exploitation, d'abus et/ou de négligence et qui ont bénéficié de services et d'un soutien de la part des services sociaux, de la justice ou de la police, des services de santé ou d'autres services sociaux.	Données administratives	Les systèmes et les structures de protection de l'enfance disposent de cadres institutionnels, politiques, juridiques et en matière de données probantes renforcés pour planifier, coordonner, suivre et financer de façon appropriée la prestation et le déploiement à plus grande échelle des services de protection de l'enfance de qualité. Le Gouvernement et les autres prestataires	Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences, Commission nationale pour les femmes et les enfants, Cour royale de justice, Bureau du procureur général, Police royale du Bhoutan, Dratshang Lhentshug (Commission des affaires monastiques), organisations de	642	3 358	4 000

Réalizations du Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>a) enfants NR : 100 % ; 2 243 (2022) NC : 100 %</p> <p>b) femmes NR : 100 % ; 1 170 (2022) NC : 100 %</p>		<p>de services ont renforcé leurs capacités à fournir des services de protection de l'enfance de qualité, inclusifs et intégrés.</p> <p>Les parents, les personnes ayant la charge d'enfants, les enfants, dont les adolescents, et la communauté à laquelle ils appartiennent sont mieux informés, préparés et soutenus pour prévenir et combattre la violence, l'exploitation et les normes et pratiques sociales préjudiciables.</p>	la société civile, organismes des Nations Unies			
1-4	4. Politique sociale D'ici à 2028, davantage d'enfants, dont les adolescents, et leurs familles bénéficient de politiques et de programmes de protection sociale de qualité, adaptés aux enfants, qui réduisent leur vulnérabilité à la pauvreté multidimensionnelle.	Pourcentage d'enfants vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle modérée. NR : 20,7 % (2022) NC : 15 %	Indice de pauvreté multidimensionnelle au Bhoutan, 2022.	Le Gouvernement a renforcé sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre un système de protection sociale complet, sensible aux besoins des enfants et adapté aux chocs.	Bureau des affaires du cabinet et de la coordination stratégique, Ministère des finances, Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation et du renforcement des compétences, Bureau national des statistiques, Parlement, gouvernements locaux, organisations de la société civile,	420	1 000	1 420
		Existence d'un système de protection sociale complet et adapté aux chocs* NR : Non (2022) NC : Oui	Rapports du programme	Le Gouvernement a renforcé à tous les niveaux ses capacités à produire, analyser et utiliser des informations et des données probantes pour des politiques, des programmes et des financements axés sur l'enfant et l'adolescent.				

Réalizations du Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
					Banque mondiale, Banque asiatique de développement, organismes des Nations Unies			
	5. Efficacité du programme	Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux critères de référence : NR : 95 % (2022) NC : 100 %	InSight	Planification, suivi et rapports Communication Résilience aux changements climatiques et aux situations d'urgence	Équipe de pays des Nations Unies	1 000	1 150	2 150
Montant total des ressources						4 268	18 252	22 520

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération.